

Résultats conformes aux attentes après d'importants mouvements de périmètre

- Les évolutions de périmètre et reclassements en activités cédées ou en cours de cession conformément à la norme IFRS 5, comprennent :
 - Bolloré Africa Logistics sur l'exercice 2022, cédé le 21 décembre 2022 ;
 - Bolloré Logistics sur l'exercice 2022 et 2023 reclassé en activité en cours de cession (cession réalisée le 29 février 2024) ;
 - Lagardère, consolidé par Vivendi en intégration globale à compter du 1^{er} décembre 2023 ;
 - Editis, déconsolidé depuis le 21 juin 2023 et cédé le 14 novembre 2023.
- **Chiffre d'affaires : 13 678 millions d'euros, -5 %** à périmètre et change constants.
- **Résultat opérationnel ajusté (EBITA ⁽¹⁾ ⁽²⁾) : 981 millions d'euros, -6 % ⁽¹⁾**, impacté par le ralentissement de la logistique pétrolière après une année 2022 exceptionnelle et la baisse de contribution d'UMG.
- **Résultat net : 520 millions d'euros** contre 2 706 millions d'euros en 2022 qui intégrait la plus-value de cession de Bolloré Africa Logistics (3 150 millions d'euros) et, chez Vivendi, le résultat de déconsolidation de Telecom Italia (-1 494 millions d'euros) et la plus-value sur l'apport de la participation dans Banijay Holdings Group à FL Entertainment (515 millions d'euros).
- **Résultat net part du Groupe : 122 millions d'euros.**
- **Endettement net : 1 907 millions d'euros au 31 décembre 2023**, à comparer à une trésorerie nette de 709 millions d'euros au 31 décembre 2022, attribuable à l'augmentation de l'endettement de Vivendi et à l'OPAS de Bolloré sur ses propres actions.
- **Liquidité du Groupe : 13 milliards d'euros** de disponibilités et lignes confirmées au 29 février 2024, au niveau de Compagnie de l'Odet (incluant Bolloré et hors Vivendi).
- **Dividende proposé : 4 euros par action** contre 3,60 euros par action versés au titre de 2022.

(1) Voir glossaire.

(2) Dont pour 2023, les contributions de UMG (94 millions d'euros) et Lagardère (125 millions d'euros) mises en équivalence opérationnelles chez Vivendi et la contribution d'UMG (122 millions d'euros) mise en équivalence opérationnelle chez Compagnie de l'Odet.

Résultats de l'exercice 2023 ⁽¹⁾

Le Conseil d'administration de Compagnie de l'Odet, réuni le 14 mars 2024, a arrêté les comptes annuels 2023.

Le chiffre d'affaires s'élève à 13 678 millions d'euros, en retrait de -5 % à périmètre et taux de change constants :

- Bolloré Energy : 2 788 millions d'euros, -24 % principalement impacté par la baisse des prix et des volumes des produits pétroliers, après la forte hausse en 2022 (+45 %) dans un contexte international fortement perturbé par la guerre en Ukraine ;
- Communication (Vivendi) : 10 506 millions d'euros, +3 %, attribuable principalement à la croissance d'Havas (+4 %) et de Groupe Canal+ (+3 %) ;
- Industrie : 314 millions d'euros, -14 %, en raison d'une activité toujours ralentie chez Blue dans les segments bus et batteries, des volumes en retrait dans l'activité films malgré une activité Systèmes en progression.

En données publiées, le chiffre d'affaires est stable, compte tenu de +793 millions d'euros de variations de périmètre (dont principalement +645 millions d'euros correspondant à la consolidation en intégration globale de Lagardère chez Vivendi depuis le 1^{er} décembre 2023) et de -52 millions d'euros d'effets de change (appréciation de l'Euro par rapport au Dollar US, au Peso Argentin et à la Livre Sterling).

Le résultat opérationnel ajusté (EBITA ⁽³⁾) s'établit à 981 millions d'euros, en baisse de -6 % à périmètre et taux de change constants :

- Bolloré Energy ⁽⁴⁾ : 44 millions d'euros, -69 %, impacté par la baisse des prix et des volumes des produits pétroliers et des effets stock négatifs ;
- Communication : 1 105 millions d'euros ⁽⁵⁾, +4 %, bonnes performances d'Havas et de Groupe Canal+, mais baisse de la contribution d'UMG (impact négatif de la mise en place du plan de rémunérations en actions) ;
- Industrie ⁽⁴⁾ : -114 millions d'euros, en amélioration de +11 millions d'euros en données brutes par rapport à 2022, compte tenu de l'amélioration des résultats des batteries et des films.

Le résultat financier s'établit à -114 millions d'euros contre -1 066 millions d'euros en 2022.

Il intègre une augmentation des dividendes reçus et des produits de placements. En 2022, une perte de 1 494 millions d'euros liée à l'arrêt de la comptabilisation de Telecom Italia comme une participation mise en équivalence et à la mise à juste valeur de la participation dans les comptes de Vivendi. Il comprenait par ailleurs 515 millions d'euros de plus-value sur Banijay Holdings Group suite à l'échange par Vivendi de sa participation de 32,9 % dans Banijay contre 19,9 % dans FL Entertainment (FLE), cotée depuis le 1^{er} juillet 2022.

Le résultat net des sociétés mises en équivalence non opérationnelles ressort à -76 millions d'euros contre -346 millions d'euros en 2022. Il intègre -89 millions d'euros de quote-part de résultat net de MultiChoice, et 27 millions d'euros de contribution du Groupe Socfin. En 2022, il intégrait -393 millions d'euros de quote-part de résultat net de Telecom Italia ⁽⁶⁾ et une contribution du Groupe Socfin de +48 millions d'euros.

* Conformément à la norme IFRS 5 et pour assurer la comparabilité des résultats, les reclassements en activités cédées ou en cours de cession concernent les activités Transport et Logistique du Groupe hors Afrique sur les exercices 2022 et 2023 (ces activités sont destinées à être cédées depuis le 8 mai 2023).

(3) Voir glossaire pour la définition de l'EBITA.

(4) Avant frais de groupe et redevances de marque Bolloré.

(5) Dont les contributions d'UMG (94 millions d'euros) et de Lagardère (125 millions d'euros) mises en équivalence chez Vivendi en 2023.

(6) Vivendi a cessé de comptabiliser Telecom Italia comme une participation mise en équivalence au 31/12/2022.

Après prise en compte de -198 millions d'euros d'impôts (contre -83 millions d'euros en 2022), **le résultat net consolidé s'établit à 520 millions d'euros**, contre 2 706 millions d'euros en 2022, qui intégrait la plus-value de cession de Bolloré Africa Logistics (3 150 millions d'euros) et chez Vivendi le résultat de déconsolidation de Telecom Italia (-1 494 millions d'euros) et la plus-value sur l'apport de la participation dans Banijay Holdings Group à FL Entertainment (515 millions d'euros).

Le résultat net part du Groupe ressort à **122 millions d'euros** contre 1 904 millions d'euros en 2022.

Les capitaux propres s'établissent à 32 707 millions d'euros, contre 32 941 millions d'euros au 31 décembre 2022, compte tenu de l'intégration globale de Lagardère (mise en équivalence en 2022 et jusqu'au 30 novembre 2023) et de l'acquisition d'actions Bolloré dans le cadre de l'OPAS.

Au 31 décembre 2023, Le Groupe (hors Vivendi) affiche une **trésorerie nette positive de 932 millions d'euros** contre 1 569 millions d'euros à fin 2022. **Incluant Vivendi, l'endettement net du Groupe s'établit à 1 907 millions d'euros** contre une trésorerie positive de 709 millions d'euros au 31 décembre 2022, prenant en compte :

- La baisse de la trésorerie nette de Bolloré hors Vivendi de 0,6 milliard d'euros principalement à la suite de l'OPAS.
- Augmentation de l'endettement de Vivendi de 1,98 milliard d'euros, principalement liée à l'intégration de Lagardère ⁽⁷⁾ dont l'endettement net ressort à 2 027 millions d'euros ⁽⁸⁾ au 31 décembre 2023.

Compte tenu de ces éléments, **le gearing s'établit à 6 % au 31 décembre 2023**.

A fin février 2024, le Groupe dispose de 13 milliards d'euros de disponibilités et de lignes confirmées au niveau de Compagnie de l'Odet (incluant Bolloré et hors Vivendi).

Structure du Groupe

▪ Cession de Bolloré Logistics à CMA CGM

- Le 29 février 2024, le Groupe Bolloré et le Groupe CMA CGM ont annoncé la réalisation de la cession de 100 % de Bolloré Logistics à CMA CGM, étant précisé que le transfert de Bolloré Logistics Sweden AB au Groupe CMA CGM reste soumis à l'obtention par ses soins de l'autorisation au titre des investissements étrangers en Suède.
- Le prix de cession des actions s'établit à **4,850 milliards d'euros**, après estimation provisoire de la dette et de la trésorerie à la date de réalisation.
- La plus-value nette consolidée estimée, dans les résultats 2024, devrait être de l'ordre de **3,7 milliards d'euros**.
- En application de la norme IFRS 5 et pour assurer la comparabilité des résultats, l'ensemble des activités de Bolloré Logistics pour les exercices 2022 et 2023 a été reclassé en activités cédées.

(7) Vivendi consolide Lagardère en intégration globale depuis le 1^{er} décembre 2023.

(8) Tel que publié par Vivendi après retraitement des engagements de rachat d'intérêts minoritaires (667 millions d'euros).

- **Opérations sur titres Bolloré et Vivendi**

- **Offre publique d'achat simplifiée (« OPAS ») de Bolloré sur ses propres actions**

- L'OPAS initiée par Bolloré sur ses propres actions au prix de 5,75 euros par action s'est clôturée le 30 mai 2023 et le règlement livraison est intervenu le 7 juin 2023.
 - 99,1 millions d'actions ont été apportées à l'Offre, représentant 34,33 % des titres visés par l'Offre et 3,36 % du capital de Bolloré SE, soit un montant de 570 millions d'euros.
 - La société Compagnie de l'Etoile des Mers, détenue à 49% par Compagnie de l'Odet et 51% par Bolloré Participations SE a apporté 9,9 millions d'actions à l'OPAS, représentant 100% des actions Bolloré SE qu'elle détenait, soit 0,34% du capital de Bolloré SE.
 - Le 11 janvier 2024, Bolloré SE a procédé à l'annulation de 101 493 058 actions auto-détenues (dont 99,1 millions d'actions acquises dans le cadre de l'OPAS). En conséquence, le nombre d'actions composant le capital de la société Bolloré SE a été ramené à 2 849 681 316 actions.
 - Compte tenu de la cession de Bolloré Logistics à CMA CGM réalisée le 29 février 2024, le complément de prix de 0,25 euro par action Bolloré SE apportée à l'Offre, qui représente un montant de 25 millions d'euros, a été versé suivant les termes convenus ⁽⁹⁾ à compter du 11 mars 2024.

- **Cession d'actions Vivendi**

- En mai 2023, dans la perspective des annulations d'actions devant être réalisées par Vivendi, et afin de ne pas franchir le seuil de 30 % qui déclencherait une offre publique sur Vivendi, le Groupe Bolloré par l'intermédiaire de la Compagnie de Cornouaille a cédé en bourse 18,6 millions d'actions Vivendi pour un montant de 177 millions d'euros.
 - A l'issue de ces cessions et des annulations d'actions réalisées par Vivendi, le Groupe détient 308 millions d'actions Vivendi représentant 29,9 % de son capital.

- **Étude du projet de scission de Vivendi**

- Le Conseil de surveillance de Vivendi a autorisé, dans ses séances du 13 décembre 2023 et du 30 janvier 2024, le Directoire à étudier la possibilité d'un projet de scission de Vivendi en plusieurs entités qui seraient chacune cotées en Bourse, et structurées autour de Groupe Canal+ ; d'Havas ; d'une société regroupant les actifs dans l'édition et la distribution au travers de la participation majoritaire dans le groupe Lagardère et celle de 100 % dans Prisma Media ; et d'une société d'investissement détenant des participations financières cotées et non cotées dans les secteurs de la culture, des médias et du divertissement.
 - Vivendi poursuit l'étude de faisabilité. Plusieurs étapes importantes devront être franchies si le Conseil de surveillance autorise le Directoire à poursuivre le projet. Parmi celles-ci figurent entre autres la consultation des instances représentatives du personnel des entités concernées, avant laquelle aucune décision de principe ne sera prise, l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires, les approbations requises de la part des créanciers du Groupe et le consentement des actionnaires de Vivendi à l'occasion d'une Assemblée générale.
 - Comme indiqué le 13 décembre dernier, le délai de réalisation d'une telle opération serait de 12 à 18 mois.

(9) Voir termes convenus dans la note d'information de la société Bolloré SE (visa de l'Autorité des marchés financiers n°23-161 en date du 15 mai 2023).

▪ Opérations réalisées par Vivendi

- Rapprochement avec Lagardère
 - Vivendi a été autorisé le 9 juin 2023 par la Commission européenne à mettre en œuvre son projet de rapprochement avec Lagardère ⁽¹⁰⁾ subordonnée à la réalisation des deux engagements proposés par Vivendi, à savoir la cession d'Editis et du magazine Gala.
 - Le 21 novembre 2023, Vivendi a finalisé l'opération de rapprochement avec le groupe Lagardère à la suite de la cession de 100 % du capital d'Editis à International Media Invest, intervenue le 14 novembre, et celle du magazine Gala au Groupe Figaro, intervenue le 21 novembre 2023. A compter du 1^{er} décembre 2023, Vivendi consolide Lagardère par intégration globale.
 - Au 31 décembre 2023, compte tenu de l'exercice de droits de cession depuis la finalisation du rapprochement, Vivendi détenait 84,4 millions d'actions Lagardère, représentant 59,8 % du capital et 50,6 % des droits de votes. A cette date, 27,7 millions de droits de cession étaient exerçables ⁽¹¹⁾ représentant un engagement financier de 667 millions d'euros et portant sur 19,6 % du capital de Lagardère, comptabilisé au bilan comme un passif financier.
- Acquisitions par Groupe Canal+ de plusieurs participations structurantes
 - Le 21 juin 2023, Groupe Canal+ et PCCW Limited ont annoncé la signature d'un partenariat stratégique afin d'accélérer le développement de Viu ⁽¹²⁾, plateforme de streaming leader en Asie. Le 26 février 2024, Groupe Canal+ a porté sa participation dans Viu à 30% conformément aux termes de l'opération annoncée le 21 juin 2023.
 - Le 20 juillet 2023, Groupe Canal+ a annoncé avoir pris une participation de 12 % dans le Groupe Viaplay, leader de la télévision payante dans les pays nordiques. Fin 2023, Groupe Canal+ a fait part de sa volonté de participer à la recapitalisation de Viaplay, approuvée lors de l'AGE du 10 janvier 2024. A l'issue de cette recapitalisation, achevée le 9 février 2024, Groupe Canal+ détient 29,33 % du capital de Viaplay.
 - Le 1^{er} février 2024, Groupe Canal+ a franchi le seuil des 35 % et a annoncé avoir soumis une offre indicative non-contraignante à 105 rands par action au conseil d'administration de MultiChoice Group ⁽¹²⁾ pour acquérir la totalité de ses actions, sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires. Le 5 février 2024, cette offre a été rejetée par le conseil d'administration de MultiChoice Group. Le 5 mars, Groupe Canal+ a fait savoir conjointement avec MultiChoice Group qu'il relevait son offre à 125 rands par action, payés en numéraire et qu'il entrait dans un accord d'exclusivité avec MultiChoice Group. Groupe Canal+ doit déposer son offre obligatoire le 8 avril 2024 au plus tard.

Proposition de dividende : 4 euros par action

Il sera proposé à l'Assemblée générale de distribuer un dividende de 4 euros par action contre 3,60 euros par action versés au titre de 2022.

Le détachement du dividende interviendra le 25 juin 2024 et le paiement, exclusivement en espèces, le 27 juin 2024.

(10) Conformément à l'article 7(2) du Règlement (CE) 139/2004 relatif au contrôle des concentrations entre entreprises, Vivendi ne pouvait pas exercer les droits de vote attachés aux actions Lagardère acquises auprès d'Amber Capital en 2021 et aux actions Lagardère acquises dans le cadre de l'offre publique d'achat en 2022 jusqu'à l'autorisation de la prise de contrôle de Lagardère par la Commission européenne.

(11) Dans le cadre de l'offre publique d'achat, Vivendi a attribué 31 139 281 droits de cession d'actions Lagardère, exerçables au prix unitaire de 24,10 euros jusqu'au 15 décembre 2023 inclus. Toutefois, l'assemblée générale des bénéficiaires de droits de cession d'actions Lagardère, réunie le 11 décembre 2023, a approuvé l'extension de la période d'exercice des droits de cession jusqu'au 15 juin 2025. Les autres termes et conditions des droits de cession restent inchangés, notamment leur prix d'exercice de 24,10 euros.

(12) Viu et Multichoice Group Ltd sont comptabilisées par Vivendi comme des sociétés mises en équivalence non opérationnelles.

Chiffres clés consolidés de Compagnie de l'Odet

(en millions d'euros)	2023 *	2022 *	Variation
Chiffre d'affaires	13 678	13 634	0%
EBITDA ⁽¹⁾	1 369	1 607	(15%)
Amortissements et provisions	(388)	(529)	
Résultat opérationnel ajusté (EBITA ⁽¹⁾)	981	1 078	(9%)
Amortissements issus des PPA et retraitement IFRS 16 des concessions ⁽¹⁾	(227)	(272)	
Résultat opérationnel	753	806	(7%)
dont mises en équivalence opérationnelles ⁽²⁾	313	373	
Résultat financier	(114)	(1 066)	
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence non-opérationnelles	(76)	(346)	
Impôts	(198)	(83)	
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	155	3 396	
Résultat net	520	2 706	
Résultat net part du Groupe	122	1 904	
Minoritaires	397	802	

	31 décembre 2023	31 décembre 2022	Variation
Capitaux propres	32 707	32 941	(234)
dont part du Groupe	11 550	11 193	357
Endettement net du Groupe / (trésorerie)	1 907	(709)	2 616
Gearing ⁽³⁾	6 %	n.a.	

* Conformément à la norme IFRS 5 et pour assurer la comparabilité des résultats, les reclassements en activités cédées ou en cours de cession concernent les activités Transport et Logistique du Groupe hors Afrique sur les exercices 2022 et 2023 (ces activités sont destinées à être cédées depuis le 8 mai 2023). Pour mémoire, les données publiées intégraient déjà le reclassement en activités cédées ou en cours de cession des activités Transport et Logistique du Groupe présentes en Afrique sur l'exercice 2022 (ces activités ont été cédées le 21/12/2022) et Editis sur les exercices 2022 et 2023 (depuis le 21/06/2023, Editis est déconsolidée, par suite de perte de contrôle et cédée le 14/11/2023).

(1) Voir glossaire.

(2) Dont pour 2023, les contributions d'UMG (67 millions d'euros) et de Lagardère (125 millions d'euros) mises en équivalence opérationnelle chez Vivendi et la contribution d'UMG mise en équivalence opérationnelle chez Compagnie de l'Odet (122 millions d'euros), contre 368 millions d'euros en 2022.

(3) Gearing : ratio d'endettement net / fonds propres.

Évolution du chiffre d'affaires par activité en 2023 (*)

(en millions d'euros)	2023	2022	Croissance publiée	Croissance organique
Bolloré Energy	2 788	3 599	(23%)	(24%)
Communication (Vivendi)	10 506	9 590	10%	3%
Industrie	314	369	(15%)	(14%)
Autres (Actifs Agricoles, Holdings)	70	76	(8%)	(38%)
Total	13 678	13 634	0%	(5%)

Évolution du chiffre d'affaires par trimestre (*)

(en millions d'euros)	1 ^{er} trimestre			2 ^{ème} trimestre			3 ^{ème} trimestre			4 ^{ème} trimestre		
	2023	2022 (1)	2022	2023	2022 (1)	2022	2023	2022 (1)	2022	2023	2022 (1)	2022
Bolloré Energy	712	848	848	641	775	772	668	978	951	766	1 059	1 030
Communication (Vivendi)	2 290	2 244	2 216	2 407	2 307	2 310	2 425	2 352	2 366	3 385	3 333	2 698
Industrie	74	111	112	74	93	94	85	72	73	81	90	91
Autres (Actifs Agricoles, Holdings)	15	26	14	18	32	21	18	31	23	19	25	18
Total	3 090	3 229	3 189	3 140	3 207	3 196	3 196	3 433	3 413	4 251	4 507	3 836

Résultat opérationnel ajusté par activité (EBITA) (*)

(en millions d'euros)	2023	2022	Croissance publiée	Croissance organique
Bolloré Energy (2)	44	141	(69%)	(69%)
Communication	1 105	1 090	1%	4%
Vivendi (3)	934	868	8%	12%
UMG (mis en équivalence opérationnelle Bolloré 18%)	172	222	(22%)	(24%)
Industrie (2)	(114)	(125)	8%	10%
Autres (Actifs Agricoles, Holdings)	(54)	(28)	n.a.	n.a.
EBITA Groupe	981	1 078	(9%)	(6%)

Les valeurs présentées sont exprimées en millions d'euros et arrondies à la décimale la plus proche.

* Conformément à la norme IFRS 5 et pour assurer la comparabilité des résultats, les reclassements en activités cédées ou en cours de cession concernent les activités Transport et Logistique du Groupe hors Afrique sur les exercices 2022 et 2023 (ces activités sont destinées à être cédées depuis le 8 mai 2023). Pour mémoire, les données publiées intégraient déjà le reclassement en activités cédées ou en cours de cession des activités Transport et Logistique du Groupe présentes en Afrique sur l'exercice 2022 (ces activités ont été cédées le 21/12/2022) et Editis sur les exercices 2022 et 2023 (depuis le 21/06/2023, Editis est déconsolidée, par suite de perte de contrôle et cédée le 14/11/2023).

(1) A périmètre et change constants.

(2) Avant frais de groupe et redevances de marque Bolloré.

(3) Dont les contributions d'UMG (94 millions d'euros) et de Lagardère (125 millions d'euros) mises en équivalence chez Vivendi en 2023.

La présentation détaillée des résultats de sa filiale Bolloré SE est disponible sur www.bollore.com.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées. Le rapport de certification sera émis après finalisation des procédures requises pour les besoins du dépôt du Document d'Enregistrement Universel (URD).

Comparabilité des comptes

- **Conformément à la norme IFRS 5** et pour assurer la comparabilité des résultats, le reclassement en activités cédées ou en cours de cession concerne Bolloré Logistics sur les exercices 2022 et 2023 (ces activités sont en cours de cession depuis le 8 mai 2023) ;
- Pour mémoire, les données publiées intégraient déjà le reclassement de Bolloré Africa Logistics sur l'exercice 2022 (cédé le 21/12/2022) et de Editis sur les exercices 2022 et 2023 (depuis le 21/06/2023, Editis est déconsolidée, par suite de perte de contrôle et cédée le 14/11/2023) ;
- **Indicateurs de performance**
 - Au 31 décembre 2023, le Groupe n'a pas modifié la définition des indicateurs de performance, et notamment l'EBITA, qui sont comparables à ceux du 31 décembre 2022. Toutefois, les données de l'EBITA et du résultat opérationnel sont désormais présentées avant frais de Groupe.
- **Évolution du périmètre de consolidation**
 - Lagardère est consolidé depuis le 1^{er} décembre 2023 en intégration globale après sa mise en équivalence sur les 11 premiers mois de 2023 ;
 - Viu est consolidé en mise en équivalence depuis le 21 juin 2023 ;
 - Editis a été cédé le 14 novembre 2023 ;
 - Prisma Media a cédé le magazine Gala le 21 novembre 2023 ;
 - Bolloré Africa Logistics a été cédé le 21 décembre 2022 ;
 - Au 31 décembre 2022, Vivendi a cessé de comptabiliser Telecom Italia comme une participation mise en équivalence, considérant ne plus exercer une influence notable sur Telecom Italia eu égard à la démission de ses deux représentants du Conseil d'administration de Telecom Italia.
- **Évolution des principales devises**

<u>Taux Moyen</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>Variation</u>
USD	1,08	1,05	3%
GBP	0,87	0,85	2%
PLN	4,54	4,68	(3%)
JPY	151,83	137,97	10%
CNY	7,66	7,08	8%
CHF	0,97	1,01	(3%)
ZAR	19,95	17,20	16%

Glossaire

- **Croissance organique** : à taux de change et périmètre constants.
- **Résultat opérationnel ajusté (EBITA)** : correspond au résultat opérationnel avant les amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises – PPA (purchase price allocation), les dépréciations des écarts d'acquisition et autres actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises et l'impact IFRS 16 des contrats de concessions.
- **EBITDA** : résultat opérationnel avant amortissements et dépréciations d'entreprises et l'impact IFRS 16 des contrats de concessions.
- **Endettement financier net / Position nette de trésorerie** : somme des emprunts au coût amorti, minorés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, actifs financiers de gestion de trésorerie ainsi que des instruments financiers dérivés nets (actifs ou passifs) ayant pour sous-jacent un élément de l'endettement financier net, ainsi que des dépôts en numéraire adossés à des emprunts.

Les mesures à caractère non strictement comptable définies ci-dessus doivent être considérées comme une information complémentaire qui ne peut se substituer à toute mesure des performances opérationnelles et financières à caractère strictement comptable et Compagnie de l'Odet considère qu'ils sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du Groupe. De plus, il convient de souligner que d'autres sociétés peuvent définir et calculer ces indicateurs de manière différente. Il se peut donc que les indicateurs utilisés par Compagnie de l'Odet ne puissent être directement comparés à ceux d'autres sociétés.

Les pourcentages d'évolution indiqués dans ce document sont calculés par rapport à la même période de l'exercice précédent, sauf mention particulière. En raison des arrondis, dans cette présentation, la somme de certaines données peut ne pas correspondre exactement au total calculé et le pourcentage peut ne pas correspondre à la variation calculée.